# Dépôt des demandes d’urbanisme

Jusqu’au 31 décembre 2021, la seule manière de déposer une demande d’urbanisme était de l’adresser en Mairie au format papier. **À compter du 1er janvier 2022**, Carrières-sur-Seine met en place un portail dématérialisé, appelé **Guichet Numérique des Autorisations d’Urbanisme (GNAU)** - via https://gnau35.operis.fr/carrieressurseine/gnau/#/ -, sur lequel les citoyens pourront déposer leur demande de certificat d’urbanisme ou d’autorisation d’urbanisme et suivre l’avancement de son instruction.

À partir de cette date, vous pourrez donc déposer vos demandes d’autorisation d’urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d’aménager et permis de démolir), mais aussi les demandes de certificats d’urbanisme et les déclarations d’intention d’aliéner, sous format numérique, en vous connectant sur le site dédié GNAU via https://gnau35.operis.fr/carrieressurseine/gnau/#/ . Grâce à cette **plateforme de dépôt en ligne, accessible 7J/7 et 24H/24** , vous n’aurez donc plus besoin d’imprimer plusieurs exemplaires papier de votre dossier.

**COMMENT FAIRE ?**

Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier. Pour cela, vous devez :

- Créer un compte personnel sur le GNAU,
- Choisir ensuite quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable, etc.),
- Remplir le formulaire Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
- Valider le dépôt de votre dossier une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l’instruction du dossier sont jointes.

Après enregistrement de votre demande sur le GNAU, vous recevrez un accusé d’enregistrement électronique qui sera la preuve de la création de votre dossier. La Mairie sera alors informée du dépôt d’un dossier et vous délivrera un numéro d’enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

Chaque échange avec l’administration génèrera un accusé de réception et une mise à jour de l’évolution de votre dossier sur votre compte personnel GNAU. Vous pourrez ainsi suivre l’instruction de votre demande en temps réel.

**Conditions d’utilisation du service :** les Conditions générales d’utilisations (CGU) définissent les modalités de fonctionnement du GNAU, les formats de fichiers acceptés, etc.

**À NOTER :**

Il sera bien sûr toujours possible de déposer ou d’adresser par courrier à la Mairie votre dossier au format papier.

Infos pratiques

Il sera bien sûr toujours possible de déposer ou d’adresser par courrier à la Mairie votre dossier au format papier.

Documents
Conditions générales d'utilisation (CGU) du GNAU de Carrières-sur-Seine
Liens utiles
Lien d’accès vers le GNAU
Contact

Service Urbanisme

20ter rue des Cailles

01 61 30 18 22

urbanisme@carrieres-sur-seine.fr

Ouvert uniquement sur rendez-vous